



السجل الوطني للمؤسسات
REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES



RÈGLEMENT

PRIX RNE 2023

Article 1 : Préambule

Le Centre National du Registre des Entreprises ci-après dénommé **RNE** organise un concours annuel sous la dénomination « Prix du RNE pour le meilleur master » ouvert aux étudiants inscrits en Master de recherche ou professionnel, ou ceux qui ont fini leurs projets de fin d'études dans un établissement de l'enseignement supérieur tunisien, public ou privé, de droit, d'économie et gestion.

Ainsi que les étudiants de l'institut supérieur de la profession d'avocat et l'institut supérieur de la magistrature.

Ce règlement a pour but d'établir le cadre de participation audit Prix.

Article 2 : Objectif du concours

Ce concours a pour vocation de distinguer le meilleur étudiant qui aborde un thème lié à la vie des affaires et des entreprises et particulièrement en relation avec le Registre National des Entreprises soit au niveau national ou comparé.

L'objectif du prix est de promouvoir et mettre en place des passerelles entre l'université et le monde des affaires.

Article 3 : Candidat éligible

La participation à la deuxième édition du Prix RNE 2023 est ouverte aux candidats ayant soutenu leurs travaux entre le 01 Mai 2022 et 01 Mai 2023.

L'édition 2023 se déroulera selon le calendrier suivant :

- Les demandes d'inscription au prix seront déposées entre le 17 Avril et le 30 Juin 2023 à minuit.

- Le dépôt des dossiers (indiqués dans l'article 6) (l'attestation de réussite – un exemplaire papier – un exemplaire électronique) sera entre le 14 Avril et 30 septembre 2023.

Remarque : Les dossiers incomplets, ou remis après la date limite, ne seront pas retenus.

Article 4 : Critères d'évaluation

Les critères de sélection et de classement des mémoires sont les suivants :

- La durée d'exécution du mémoire.
- L'originalité, l'innovation et la rigueur de la méthodologie et des techniques utilisées lors de l'étude empirique.
- La pertinence de la recherche et des résultats pour l'intérêt national et pour l'entreprise.
- La qualité de la rédaction.
- La note et la mention attribuées au mémoire.
- Une publication émanant du mémoire s'il y a lieu.

Article 5 : Sujets génériques

Tout mémoire à caractère juridique ou économique rédigés en langue arabe, français ou anglais et dont le sujet touche l'un des thèmes ci-après énumérés à titre indicatif ou en relation avec les activités du Registre National des Entreprises sera éligible.

Droit :

- La création d'entreprise.
- Le droit d'investissement en Tunisie.
- La notion du bénéficiaire effectif.
- La transparence et l'échange des informations.

- Le statut de l'auto-entrepreneur en Tunisie.
- L'économie sociale et solidaire.
- L'économie électronique.
- Le devoir de vigilance des entreprises.
- Droit des entreprises en difficultés économiques.
- Le droit bancaire et financier.
- Le blanchiment d'argent.
- Les flux financiers illicites.

Économie et Gestion :

- L'entrepreneuriat.
- La gestion des risques dans l'investissement.
- La gouvernance d'entreprises.
- Commerce international.
- Sécurité des systèmes d'information.
- Administration des affaires.
- Modélisation des systèmes d'information et de décision.
- Les nouvelles techniques de management des entreprises.

Article 6 : le dossier de candidature

Les candidats sont appelés à soumettre leurs dossiers comprenant :

- 1- Le formulaire électronique de participation dûment complété.
- 2- Un exemplaire électronique du projet de recherche en format PDF à envoyer à l'adresse email suivante : prix-rne2023@e-rne.tn
- 3- L'attestation de réussite.

Les pièces **2** et **3** doivent être déposées en version papier au siège du RNE au nom du Président du Jury du Prix RNE (N°1 Rue Lac Toba les berges du Lac 1 1053 – Tunis).

Article 7 : Prix du concours

Le Centre National du Registre des Entreprises remet aux lauréats de chaque catégorie un trophée et un certificat.

Un certificat sera également remis aux directeurs de recherche des lauréats

Un prix sera décerné pour chaque catégorie comme suit :

- ✓ Prix d'une valeur de 3000 DT pour le meilleur mémoire dans le domaine de Droit.
- ✓ Prix d'une valeur de 3000 DT pour le meilleur mémoire dans le domaine d'économie et gestion.
- ✓ Prix d'une valeur de 3000 DT pour le meilleur mémoire de l'institut supérieur de la profession d'avocats.
- ✓ Prix d'une valeur de 3000 DT pour le meilleur mémoire de l'institut supérieur de la magistrature.

Article 8 : Le jury d'évaluation

Le jury d'évaluation sélectionnera ce lauréat selon les critères mentionnés dans l'article 4.

Le jury est composé d'enseignants universitaires, des cadres supérieurs de l'administration et des dirigeants d'entreprises.

Il est composé de 10 membres incluant un président du jury.

Les décisions et les délibérations du jury sont souveraines et ne peuvent être contestées.

La composition du jury et les modalités de délibération seront établies par une décision du directeur général du RNE.

Article 9 : Cérémonie de remise des prix

La remise du prix aura lieu dans le cadre d'une cérémonie organisée dans un hôtel à Tunis en présence des personnalités du monde des affaires, des universitaires, de l'administration et les membres du jury.

Le RNE se réserve le droit d'annuler ou de reporter le prix et la cérémonie de remise du prix ou de ne pas décerner de prix dans le cas où le jury ne déciderait qu'aucun des travaux reçus n'est susceptible d'être récompensé.

La responsabilité du RNE ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 : Confidentialité et droits d'auteurs

Les droits d'auteurs demeurent la propriété de l'auteur.

Toutefois, le lauréat s'engage à apposer sur les versions de son mémoire qui sera publié la mention : « lauréat prix RNE de l'année 20XX).

Le lauréat autorise également le RNE à publier son mémoire sur son site web ou de le citer à l'occasion de toute action de communication.

السجل الوطني للمؤسسات
REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

1 RUE LAC TOBA LES BERGES DU LAC 1 - 1053 TUNIS



prix-rne2023@e-rne.tn



+216 70 248 160



www.home.registre-entreprises.tn

